



STATIONNEMENT :

COLOMBES : L'AVENIR EST SOMBRE POUR LES AUTOMOBILISTES

L'Ile-de France a voté son plan de déplacements : moins de voitures, plus de transports collectifs (?)

Comment se déplaceront les 12 millions de Franciliens d'ici à 2020 ? **Moins en voiture, plus en transports collectifs, à vélo et à pied.** C'est le cap fixé par le Plan de déplacements urbains (PDU) adopté le 17 février par le conseil régional.

Les objectifs sont ambitieux : + 20% de déplacements en transports collectifs, +10% en vélo et à pied, et parallèlement, **- 2% des déplacements en voiture ou deux-roues motorisées.** Tout cela pour respecter les engagements de réduction de 20% des émissions des gaz à effet de serre d'ici à 2020.

Rédigé par le Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif), le Plan de déplacements urbains de la région capitale a été adopté le 16 février 2012 par l'assemblée régionale. Les groupes de la majorité PS, EELV, Front de Gauche, PRG-MUP, MRC, Front de Gauche et alternatifs ont voté pour, l'UMP contre et l'Ares (centre) s'est abstenue.

Quatre mesures contraignantes sont prévues pour atteindre ces objectifs, saluées notamment par les écologistes mais déplorées par l'opposition UMP qui les a qualifiées de **"punitives"**:

- pour rendre bus et tramways plus attractifs, **"il est demandé aux gestionnaires de voirie de leur assurer la priorité aux carrefours"**.
- **une proportion minimale de places de stationnement pour les vélos sur la voirie.** Ainsi qu'un nombre de places minimum pour les vélos dans toute construction nouvelle.
- **établir des normes maximales de places de stationnement pour les voitures dans les nouveaux bureaux.** "Toutes les études" montrent que le facteur qui pousse le plus les gens à utiliser leur voiture entre leur domicile et le travail est d'y avoir une place gratuite", selon le nouveau vice-président en charge des transports, Pierre Serne (EELV).
- Ces normes devront être traduites dans les plans locaux d'urbanisme (PLU), et seront **modulées "finement"** en fonction de la proximité avec un transport en commun.